



COORDINATION SUD



EUROPE



GENRE

NOTE DE POSITION

POUR UN FINANCEMENT EUROPÉEN DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Mars 2024

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd'hui, 184 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d'urgence, de développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD, avec ses organisations membres, assure quatre missions : la promotion et la défense d'un environnement favorable à l'action et l'expression des organisations de la société civile (OSC), l'appui et le renforcement de ces mêmes OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et la prospective sur la solidarité internationale et son secteur associatif, leurs évolutions et enjeux.

Coordination SUD, Rassembler et Agir pour la Solidarité Internationale

« Déchiffrer le monde réel en le dépouillant des visions et des valeurs dont la langue, toute langue, est porteuse, c'est en déranger l'ordre institué, en bouleverser les hiérarchies . »*

C'est aussi pourquoi Coordination SUD utilise l'écriture inclusive, à tout le moins non exclusive, pour l'ensemble de ses publications, tirée des orientations et principes suggérés par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) français.

Quelques petits changements d'habitude en plus de procédés de rédaction très simples et très concrets permettent de donner à écrire, lire, voir et comprendre le monde et les sociétés dans leur pluralité. Ainsi, cette publication repose sur :

- des formulations neutres (ex. présidence plutôt que président),
- des noms et adjectifs épicènes, (ex. responsable plutôt que chef),
- le dédoublement des mots (ex. citoyennes et citoyens) en respectant l'ordre alphabétique pour leur citation,
- l'accord de proximité avec le dernier nom, qu'il soit féminin ou masculin, singulier ou pluriel,
- un recours, si besoin est, au point médian.

Les visuels utilisés par Coordination SUD complètent cette expression inclusive évitant les stéréotypes de genre et bousculant nos réalités, et surtout leurs compréhensions.

* Annie Ernaux, Prix Nobel de Littérature 2022, Discours, Stockholm, 7 décembre 2022

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, nous assistons à un recul dans le monde entier sur les droits des femmes, filles, adolescentes et personnes LGBTQIA+ ; ainsi qu'à la montée de mouvements anti-droits et anti-choix. Ce phénomène est présent sur tous les continents et l'Europe n'y échappe pas (adoption de plusieurs législations conservatrices en matière d'avortement, élections et/ou montée en puissance de figures conservatrices ouvertement anti-droits, etc.). Face à ce contexte de « *backlash* » dans le monde, l'Union européenne (UE) doit faire de l'égalité de genre, sa priorité. S'il n'existe pas de réelle politique étrangère européenne féministe, beaucoup d'États européens ont adopté des politiques étrangères féministes, à l'instar de la France. L'UE a déjà élaboré trois stratégies majeures visant à intégrer le genre dans toutes ses politiques, internes et externes. Le troisième plan d'action en matière de genre, fixe l'engagement que 85 % de toutes les nouvelles actions entreprises dans le cadre des relations extérieures contribueront à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes d'ici 2025. Des objectifs qui ne peuvent aujourd'hui être pleinement efficaces sans **concevoir un réel soutien technique et financier aux OSC féministes issues des pays partenaires de l'UE qui restent largement sous-financées quand bien même elles représentent le fer de lance de l'égalité**. Selon les données de l'OCDE de juin 2022, le soutien aux organisations locales de défense des droits des femmes et aux institutions de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes n'a représenté que **1,4 % de l'ensemble de l'aide axée sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde**¹.

POURQUOI METTRE EN PLACE UN MÉCANISME DE FINANCEMENT DÉDIÉ AUX ORGANISATIONS FÉMINISTES ?

LES ORGANISATIONS FÉMINISTES LOCALES / PLUS EFFICACES MAIS SOUS-FINANCÉES

Les organisations féministes locales sont en première ligne et sont les mieux placées pour répondre aux enjeux d'égalité de genre. En effet, elles disposent souvent d'une connaissance approfondie, ancrée dans les réalités locales, des obstacles sociaux et culturels à l'égalité. Elles jouent également un rôle clé de renforcement des capacités et de la participation à la vie sociale, économique et politique des femmes, adolescentes, filles et plus largement de leur communauté. L'activisme féministe et les organisations locales de défense des droits des femmes ont le plus grand impact lorsqu'il s'agit de faire avancer l'égalité de genre². Malgré cela, elles restent sous-financées.

*Pour Coordination SUD, le terme **d'organisations féministes locales** englobe de nombreux types d'organisations formelles et informelles qui œuvrent à la promotion de l'égalité de genre, y compris celles qui travaillent à l'intersection du genre et de l'orientation sexuelle, de l'identité, de l'expression ou des caractéristiques sexuelles, de la race, de l'âge, du handicap, de l'ethnicité, de la religion ou des croyances, du statut socio-économique, de la nationalité et de la résidence, de l'appartenance à un État et du statut migratoire.*

¹ OECD (2023), [Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment](#), March

² Féministes en action (2022), [Une étude sur les mobilisations et besoins des organisations féministes des pays des Suds.](#)

Pourtant, selon les données de l'OCDE publiées en juin 2022, le soutien aux organisations locales de défense des droits des femmes et aux institutions de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes n'a représenté que **1,4 % de l'ensemble de l'aide axée sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde**. Ce chiffre est encore plus bas pour **les institutions de l'UE, puisque moins de 0,5 % de leur APD axée sur l'égalité est allé à des organisations de défense des droits des femmes** et à des institutions pour l'égalité des genres³.

Le financement de l'égalité de genre de l'Union européenne

Le NDICI et le GAP III affirment que 85% des nouveaux projets devraient avoir l'égalité entre les femmes et les hommes comme objectif principal ou significatif (marqueur CAD1 et 2 de l'OCDE) et qu'au moins 5% des nouveaux projets devraient avoir l'égalité entre les femmes et les hommes comme objectif principal. Cependant, cette cible présente une limite fondamentale : il ne s'agit pas d'objectifs en termes de part d'APD, ce qui ne donne donc pas d'indication sur le montant du financement réellement alloué pour l'égalité entre les femmes et les hommes. De plus, l'objectif pour les projets CAD2 est trop faible pour avoir un réel impact sur les inégalités de genre et la vie des femmes et des filles (pour rappel, la loi française sur la politique de coopération internationale adoptée en 2021 proclame une cible de 20%).

L'UE devrait s'engager à des objectifs de financement exprimés en pourcentage de l'APD pour l'égalité des genres : 85% de l'APD allouée aux programmes ayant comme objectif principal ou significatif l'égalité femmes-hommes et 20% de l'APD allouée aux programmes CAD2. Les États membres devraient soutenir ces objectifs de financement supplémentaires.

Les financements internationaux sont bien souvent inaccessibles et le fonctionnement de l'aide internationale n'est pas adapté aux besoins des organisations féministes locales. En effet, ces organisations ont avant tout besoin de ressources pour financer les coûts structurels et de fonctionnement liés à leurs actions sur le terrain. Sans local, matériel ou salaire leur pouvoir d'agir est restreint. En outre, les exigences en matière de redevabilité imposées par les bailleurs et les procédures administratives plombent le travail de terrain des organisations qui manquent de ressources humaines et sont souvent composées d'équipes de bénévoles.

48 % des organisations féministes et pour les droits des femmes des pays du Sud ayant demandé un financement au Fonds Mondial pour les Femmes déclarent que leur budget du dernier exercice était inférieur ou égal à 30 000 + USD⁴.

En plus d'être largement exclues des financements internationaux, les OSC féministes sont également les premières victimes des restrictions de l'espace civique et font souvent face à des menaces et attaques, y compris des violences sexuelles et sexistes et du cyberharcèlement.

³ OECD (2023), [Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment](#), March.

⁴ AWID, [Où est l'argent pour l'organisation des mouvements féministes ? Présentation des données et appel à l'action](#), 2021

LES FONDS FÉMINISTES : ZOOM SUR UNE BONNE PRATIQUE FRANÇAISE

En 2019, lors de la présidence française du G7 à Biarritz, la société civile française s'est fortement mobilisée pour demander à la France de financer les organisations féministes des Suds. Suite à cette mobilisation, le **Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF)** a été créé comme outil de financement destiné à financer et renforcer techniquement les organisations féministes issues des pays partenaires, doté de 120 millions d'euros sur 3 ans (134 millions d'euros réalisés) puis renouvelé en 2023 à hauteur de 250 millions d'euros sur 5 ans.

Bien que perfectible, le FSOF⁵ est un outil novateur. Il est mis en œuvre à travers des outils de financements préexistants, au niveau de l'AFD pour les financements intermédiés⁶ (appels à projets et dispositif Initiatives-OSC) ainsi qu'en finançant directement les OSC locales, via les ambassades françaises dans les pays partenaires.



EXEMPLE D'UN PROJET FSOF : FÉMINISTES EN ACTION

Le fonds intermédié *Féministes en Action* est un projet financé par l'AFD à hauteur de 15 millions d'euros sur 4 ans. Il est géré par un consortium de 3 ONG (CARE France, Equipop, Oxfam France) et de 3 fonds féministes (le Fonds pour les femmes en Méditerranée, le Fonds pour les femmes francophones (XOESE) au Togo et l'Initiative Pananetugri pour le bien-être des femmes (IPBF) au Burkina Faso).

Le projet est déployé dans 30 pays et a permis de soutenir plus de 230 organisations féministes locales. 50% de l'enveloppe de *Féministes en Action* est directement alloué aux organisations locales grâce à un mécanisme d'appel à manifestation d'intérêt restreint que les membres du consortium évaluent durant des comités d'attribution des subventions régionaux.

3 canaux de financement sont mis à disposition des OSC locales :

- Un fonds de renforcement pour financer des coûts de structures (loyer, achat de matériel, support RH, etc.) ;
- Un fonds opérationnel pour soutenir la mise en œuvre d'activités et de projets ;
- Un fonds d'action collective avec des enveloppes allant de 50 000 à 250 000 euros pour accompagner la mise en réseau des organisations et la poursuite de plaidoyer collectif.

Une organisation peut recevoir une subvention et postuler à nouveau pour poursuivre ses activités et ce pour favoriser la structuration de l'organisation. Pour certaines, la subvention reçue étant la première, elle leur permet de répondre à des besoins structurels immédiats afin de stabiliser leur fonctionnement et de prétendre à d'autres financements plus conséquents.

⁵ www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes-fsof

⁶ Les financements sont intermédiés par plusieurs OSC en consortium qui ont la capacité de gérer et mettre en œuvre des projets d'envergure et octroient des enveloppes budgétaires de montants variés aux OSC locales des pays partenaires

Les critères de sélection pour le financement des organisations sont très flexibles. À titre indicatif, une organisation qui n'est pas enregistrée légalement peut prétendre à une subvention. Elles représentent entre 10 à 15% des organisations financées par le projet FEA. Ce sont les organisations les plus éloignées des ressources de financement et elles sont nombreuses au sein de l'écosystème féministe. Pour la plupart, ce sont des organisations polyvalentes où le bénévolat est sur-représenté.

Les organisations féministes étant extrêmement polyvalentes, les thématiques d'action sont très larges. *Féministes en Action* financent les organisations et projets en lien avec les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR), les violences basées sur le genre (VBG), l'autonomisation économique, ou encore l'accès aux droits. Cette diversité permet aux associations de construire des projets ambitieux dotés d'une approche holistique, adaptés aux besoins et aux spécificités de chaque contexte.

Ces financements viennent avec un certain nombre de contraintes relatives à la redevabilité financière et administrative. Cependant, le fonctionnement en consortium demande aux plus grandes organisations de prendre la charge de ces dernières, afin qu'elles ne pèsent pas *in fine* sur les organisations locales. Cela permet aujourd'hui d'être plus flexible et agile pour accompagner au mieux les organisations féministes soutenues.

Le fonds de soutien aux organisations féministes, un outil majeur pour les DSSR

Parmi les projets financés par *Féministes en Action*, **50% sont consacrés à des projets DSSR**. Cela représente **114 organisations**. Cette enveloppe leur permet de financer des actions de sensibilisation, de formation, et de promotion des DSSR.

Quelques exemples d'actions :

- En Amérique Latine, les organisations féministes soutenues par *Féministes en Action* (FEA) ont créé un réseau pour porter un plaidoyer commun sur une approche intersectionnelle des DSSR lors de la conférence du consensus de Montevideo en novembre 2023.
- En Guinée, où 90% des femmes et des filles ont subi des excisions, l'organisation soutenue par *Féministes en Action* a développé des dialogues transformateurs pour autonomiser les femmes et les jeunes filles sur les VBG et les DSSR. L'objectif est de vulgariser des textes de lois et d'améliorer significativement les connaissances des services de protection existant en Guinée pour une meilleure prise en charge et un accompagnement des victimes grâce notamment à des sensibilisations communautaires.

QUELLES ACTIONS L'UE PEUT-ELLE METTRE EN ŒUVRE POUR SOUTENIR LES OSC FÉMINISTES LOCALES ?

Pour répondre à ces défis et au manque de financement des organisations féministes locales, l'UE doit significativement accroître et adapter son soutien financier et technique à ces organisations.

À l'instar de l'initiative française du FSO, Coordination SUD appelle l'UE à développer des instruments de financements dédiés à ces organisations, ces financements devront :

- Être flexibles et adaptés aux besoins et aux priorités spécifiques des organisations ;
- Être pluriannuels, permettant de couvrir les frais structurels et RH ;
- Cibler l'accompagnement et le développement des capacités des organisations, favorisant ainsi leur montée en compétences ;
- Cibler la mise en réseau des organisations en vue de la création de synergies et de collaborations fructueuses.

Pour être pleinement adaptée aux réalités des OSC féministes, l'UE devra également :

- Adapter les exigences de redevabilité aux réalités des organisations féministes locales, reconnaissant ainsi leur contexte spécifique ;
- Mettre en place des mécanismes de concertations et de suivis réguliers avec les OSC féministes, ainsi qu'une gouvernance ouverte et inclusive de l'instrument de financement.

En partenariat
avec



Coordination rédactionnelle
Mélodie Pélascini, Coordination SUD
Nicolas Paris, Coordination SUD
Directeur de la publication
Jérôme Fauré, Coordination SUD

Mars 2024

Crédit photo : © Jewjewbeed, Shutterstock



Rassembler et agir
pour la Solidarité internationale

14, Passage Dubail 75010 Paris

Tél. : + 33 1 44 72 93 72

www.coordinationsud.org

sud@coordinationsud.org